**Convocation du Conseil Municipal** du 2 juin 2020 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Commission communale : Aménagement et espace vert

- Commissions CDC Rurales de l’Entre-Deux-Mers

- Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020

- Délibération facturation repas

- Portage repas

- Délibération travaux stade

- Projets d’investissement

- Questions diverses

**Séance du 11 juin 2020 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt, le onze juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET

**Absent :** Alcino NUNES

**Secrétaire de séance :** Benoît DUPOUY

Monsieur le Maire propose d’ajouter à l’ordre du jour une délibération :

* Renouvellement du transfert au Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage Public »

**COMMISSION COMMUNALE : AMENAGEMENT ET ESPACE VERT**

Nicolas PLAULT est désigné pour s’occuper de la commission aménagement et espace vert.

Il rencontrera l’entreprise BOUEIX pour faire le point de l’entretien à réaliser.

Il est évoqué la possibilité de recruter un agent d’entretien, une comparaison des coûts par rapport à une entreprise serait intéressante à faire.

Un point a été fait avec l’entreprise BOUEIX sur l’espace à entretenir au stade, à compter du 1er juillet 2020.

Car avant, c’est l’entreprise SAINT PAUL qui entretenait le terrain intérieur, et l’entreprise BOUEIX l’extérieur, et entre les cages aucun entretien n’était fait.

**COMMISSIONS CDC RURALES DE L’ENTRE-DEUX-MERS**

Monsieur le maire donne lecture des différentes commissions au sein de la CDC rurales de l’Entre-Deux-Mers.

* Commission d’appel d’offres : pas de candidat
* Commission intercommunale des impôts directs : candidat : Bruno LAVILLE
* Pôle d’équilibre territorial du Cœur Entre Deux Mers : candidate en tant que titulaire : Chantal BOUDON
* Syndicat mixte Sud Girond : candidat en tant que suppléant : Michel DULON
* Syndicat mixte inter territorial pour l’habitat et la maîtrise de l’énergie : pas de candidat
* Mission locale des deux rives : candidate en tant que titulaire : Juliéna ABERLEN
* Gironde numérique et gironde haut méga : candidat en tant que titulaire : Richard TILLHET
* SEMOCTOM : candidat en tant que titulaire : Michel DULON

**VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d’augmenter les taux pour 2020  de 1 % soit :

* Taxe foncière (bâti) : 11,48 %
* Taxe foncière (non bâti) : 50,17 %

Le produit fiscal attendu est de 59 487€

La décision du Conseil Municipal est inscrite sur l’état de notification de 2020.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**DELIBERATION FACTURATION REPAS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 9 avril 2020 (période de confinement) le SIRPLACES mets à disposition le cuisinier pour l’élaboration de repas pour les personnes âgées des communes d’Escoussans, Ladaux, Porte-de-Benauge, et Soulignac.

Le SIRPLACES facturera à chaque commune le nombre de repas pris par ses administrés.

La mairie de Soulignac facturera à chaque bénéficiaire, le coût du repas, selon le nombre de repas pris.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à émettre les factures correspondantes, auprès des bénéficiaires des repas.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**MISE EN PLACE D’UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS POUR LES PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire rappelle qu’afin d’aider les personnes âgées pendant le confinement (COVID 19), et durant la période de disponibilité du cuisinier du SIRPLACES, des repas ont été confectionnés et distribués aux personnes concernées. Ce service va prendre fin dans quelques temps.

Afin de continuer à aider les personnes âgées, monsieur le Maire souhaiterait mettre en place un autre service de portage de repas aux personnes qui en ont besoin. Les modalités resteront à définir.

Le conseil municipal est favorable à une mise en place de portage de repas au bénéfice des personnes âgées.

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 2

M. DULON Michel et Mme BOUDON Chantal vont approfondir le sujet.

**DELIBERATION TRAVAUX STADE**

Monsieur le Maire rappelle le devis de l’entreprise Olivier TUA, concernant des travaux sur le terrain de football.

Après discussion, le conseil municipal décide d’effectuer une partie des travaux proposés, soit :

* Le sablage pour un montant TTC de 840 €
* Le carottage pour un montant TTC de 1 548 €
* Le passage de la brosse pour un montant TTC de 144 €

 Le devis s’élève donc à 2 532 € TTC. Le conseil municipal autorise M. le Maire à le signer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

M. VIALA Jérôme doit demander à M. MAULUN, s’il y a la possibilité de récupérer un filet pare ballon à Targon.

**RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »**

Vu l’article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Afin d’offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d’Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l’entretien. Ce processus lui confère également la qualité d’exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L’organisation interne du Syndicat (Bureau d’Etudes, Techniciens …) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu’un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d’Eclairage Public.

Après avoir entendu l’exposé de M. le Maire de la commune de Soulignac, justifiant l’intérêt de transférer au Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l’éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d’exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d’être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentants, DECIDE du renouvellement du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1er juillet 2020 :

* maîtrise d’ouvrage des investissements sur les installations d’éclairage public, d’éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
* maîtrise d’œuvre des travaux d’Eclairage Public réalisés sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat Départemental,
* maintenance préventive et curative des installations d’éclairage public,
* valorisation des Certificats d’Economies d’Energie portant sur l’éclairage public,
* exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**PROJETS D’INVESTISSEMENT**

* Il faut prévoir la réfection d’une partie du mur et de la toiture de l’église, car des pierres tombées du mur la dégrade.
* Un devis a été demandé auprès de l’entreprise BODET pour la modernisation du cadran de l’église. Celui s’élève à 6 073,32 € TTC ; il comprend un cadran couleur ivoire, une paire d’aiguilles, une minuterie mécanique, une minuterie électrique, du matériel de fixation et de transmission, et la participation aux frais de transport et main d’œuvre (travaux réalisés par des techniciens cordistes). M. TILLHET Richard et M. DUPOUY Benoît vont voir s’il n’est pas possible de seulement repeindre le cadran.
* Broyeur : M. le Maire avait pris contact avec le SEMOCTOM pour la mise à disposition d’un broyeur. Il faudrait mettre à disposition du SEMOCTOM un endroit fermé pour qu’ils apportent leur broyeur. Il est également possible que la commune investisse dans l’achat d’un broyeur et le mette à disposition des habitants. M. DUPOUY précise qu’il existe des subventions pour l’achat à hauteur de 75/80 %. La mairie de St Pardon De Conques a investi et a été subventionnée. M. DUPOUY se renseigne sur cette subvention. Un devis va être demandé pour l’achat d’un broyeur.
* Cimetière : il est prévu d’installer un robinet d’eau et une prise électrique derrière le caveau de la famille JACQUINOT. M. LAVILLE Bruno est chargé de contacter M. NUNES José pour des devis.
* Mise en place du banc et de la poubelle à l’aire de jeux : rendez-vous le mercredi 17 juin à 18 h 30. Un mail de rappel sera fait quelques jours avant.

La séance est levée à 20 h 30.